

GARE À LA FAUNE

Les dindons sauvages peuvent entrer en conflit avec les humains lorsqu'ils endommagent des biens en laissant des fientes, en grattant ou en consommant des récoltes.



COEXISTER AVEC LES DINDONS SAUVAGES

Les dindons sauvages ne sont pas originaires du Manitoba, mais de nombreux habitants de la province apprécient les possibilités de chasse et d'observation qu'offre leur présence. Dans certaines situations, les dindons sauvages peuvent entrer en conflit avec les humains, notamment lorsqu'ils causent des dommages matériels, font du bruit de manière excessive ou manifestent un comportement agressif à l'égard de personnes ou d'animaux domestiques.

Il est possible de prendre certaines mesures pour réduire le risque de conflit avec les dindons sauvages. La présente feuille de renseignements contient des conseils utiles sur les façons de vous protéger, vous et votre famille, vos biens et les dindons sauvages.

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR AU SUJET DES DINDONS SAUVAGES

- Les dindons sauvages ont été introduits au Manitoba à la fin des années 1950 pour offrir des possibilités de chasse.
- Les dindons sauvages sont principalement répartis dans le sud des régions agricoles du Manitoba et peuvent être trouvés dans certains centres urbains.
- Les dindons sauvages sont capables de voler, mais ils préfèrent rester au sol. La nuit, ils se perchent dans les arbres.
- Les dindons sauvages entrent en conflit avec les humains lorsqu'ils endommagent des biens en laissant des fientes, en grattant avec leurs griffes (aménagements paysagers, véhicules et bardeaux) ou en consommant des récoltes.
- Les dindons sauvages marchant sur la chaussée peuvent perturber la circulation et augmenter le risque de collisions avec les véhicules.
- Ils peuvent aussi causer un bruit excessif, en particulier pendant la saison de reproduction au printemps, lorsque les mâles essaient d'attirer les femelles.

- Un mâle agressif peut également attaquer un objet dans lequel il voit son reflet, croyant qu'il s'agit d'un autre mâle concurrent. Cela peut laisser des rayures et des bosses sur les voitures, en particulier sur celles dont les pare-chocs sont chromés, brillants et réfléchissants. Cela peut également endommager les fenêtres.
- Un dindon sauvage peut aussi attaquer pour se protéger ou protéger ses petits; ces oiseaux sont particulièrement protecteurs lorsqu'ils nichent.
- Quand il est provoqué, le dindon sauvage peut donner des coups en utilisant les éperons situés à l'arrière de ses pattes comme une arme, mordre avec son bec et éperonner avec son corps relativement gros.
- La Loi sur la conservation de la faune interdit à quiconque de tuer un dindon sauvage afin de défendre ses biens.

Les dindons sauvages marchant sur la chaussée peuvent perturber la circulation et augmenter le risque de collisions avec les véhicules.





Les dindons sauvages sont capables de voler, mais ils préfèrent rester au sol.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE POUR RÉDUIRE LES RISQUES DE CONFLIT

Réduire les risques pour les personnes

- Évitez d'approcher un dindon sauvage, en particulier un dindon en train de nicher. S'approcher d'un dindon sauvage pourrait provoquer une réaction de défense agressive.
- En cas de comportement audacieux d'un dindon sauvage qui n'est pas sur un nid, faites des bruits forts, donnez des coups de balai ou vaporisez de l'eau avec un tuyau d'arrosage pour inciter l'oiseau à quitter la zone.
- Le fait d'être accompagné d'un chien tenu en laisse peut être un moyen de dissuasion efficace. Cependant, ne laissez pas votre chien chasser les dindons sauvages, car cette pratique est illégale.

Ne pas nourrir les dindons sauvages dans les zones urbaines

- Si les dindons sauvages s'habituent aux aliments que leur donnent les gens, ils peuvent devenir moins farouches, ce qui expose à la fois les personnes et les dindons à une plus grande proximité et à des risques accrus. Le comportement agressif à l'égard des personnes se produit souvent lorsque les dindons sont devenus trop à l'aise en présence des humains, généralement sur une période de plusieurs mois, voire de plusieurs années, dans les zones où les dindons sont nourris.
- La fourniture d'aliments riches en nutriments (tels que les aliments pour oiseaux) peut augmenter les taux de reproduction et de survie des dindons sauvages. Toutefois, cela peut aussi conduire à une augmentation des populations de dindons sauvages et à un accroissement des conflits dans les zones urbaines.

Réduire les risques de collision avec les véhicules

Soyez vigilant sur les routes fréquentées par les dindons sauvages. Que faire si un dindon sauvage s'approche de votre véhicule ou traverse la chaussée?

- Ralentissez et regardez dans votre rétroviseur.
- Faites clignoter vos phares pour avertir les autres conducteurs.
- Laissez une distance de sécurité entre vous et les autres conducteurs.
- Si le dindon traverse la chaussée, appuyez fermement sur les freins et arrêtez-vous uniquement si vous pouvez le faire en toute sécurité.
- Évitez de zigzaguer; vous pourriez perdre la maîtrise de votre véhicule ou percuter un autre véhicule.
- Évitez de vous arrêter; continuez d'avancer lentement, en klaxonnant si nécessaire pour que les dindons sauvages quittent la chaussée.



Un mâle agressif peut également attaquer un objet dans lequel il voit son reflet, croyant qu'il s'agit d'un autre mâle concurrent.

Réduire les risques de dommages matériels

Clôtures

- Des filets ou des clôtures peuvent être utilisés pour empêcher les dindons sauvages d'accéder à de petites zones telles que des jardins. Si la zone clôturée est trop grande, les dindons peuvent simplement voler au-dessus de la clôture.

Dispositifs d'effarouchement

- Les pics à oiseaux peuvent être utilisés pour empêcher les dindons sauvages de se percher dans une zone. Ils sont généralement constitués de pointes métalliques en saillie sur une base. Les pointes ne sont pas conçues pour blesser les oiseaux, mais plutôt pour les dissuader de se poser à cet endroit.
- L'utilisation de plusieurs dispositifs d'effarouchement peut être efficace, au moins d'une manière temporaire. Les dindons sauvages peuvent s'habituer à la présence, au bruit ou à l'action de ces dispositifs, ce qui rend leur efficacité de courte durée. Pour éviter l'accoutumance et prolonger l'effet d'effarouchement, remplacez le dispositif utilisé ou déplacez-le de temps à autre sur la propriété. Prenez soin de choisir un dispositif qui ne dérangera pas vos voisins.

Soyez vigilant sur les routes fréquentées par les dindons sauvages.

- Parmi les dispositifs à envisager, mentionnons les suivants :
 - dispositifs déclenchés par un détecteur de mouvement : lumières, jets d'eau ou émetteurs sonores;
 - émetteurs sonores : radios, canons d'effarouchement au propane (dans les zones rurales où les règlements le permettent);
 - effigies (figures de type épouvantail) de prédateurs du dindon sauvage : humain, aigle, hibou ou coyote;
 - autres images de prédateurs : ballons à l'hélium sur lesquels sont imprimés de grands yeux de prédateurs ou cerfs-volants ayant la forme de grands oiseaux de proie;
 - banderoles : bandes de matières luisantes ou brillantes bougeant au vent et suspendues entre des piquets, des poteaux ou des arbres;
 - des bâtons auxquels sont attachés des brins de ruban plastique réfléchissant peuvent être placés autour d'une cour pour dissuader les dindons sauvages de s'en approcher. Les bâtons doivent être placés légèrement en biais, de manière à ce que les brins de ruban se déplacent avec le moindre courant d'air.

Chasse légale

- La chasse est un moyen efficace de gérer les populations de dindons sauvages. En autorisant la chasse, les municipalités et les propriétaires fonciers peuvent réduire les conflits avec les dindons sauvages et contribuer à maintenir leurs populations à des niveaux qui sont socialement acceptables et que l'habitat local peut soutenir.



Dans certaines régions, les populations de dindons sauvages peuvent devenir plus importantes que ne le souhaitent les résidents locaux, et il peut s'avérer nécessaire de déplacer certains oiseaux vers une autre zone plus appropriée.



RELOCALISATION DES DINDONS SAUVAGES

- Dans certaines régions, les populations de dindons sauvages peuvent devenir plus importantes que ne le souhaitent les résidents locaux, et il peut s'avérer nécessaire de déplacer certains oiseaux vers une autre zone plus appropriée. Les biologistes de la faune sauvage travaillent avec les groupes locaux de chasse et de pêche, Wild Gobblers Unlimited et la Manitoba Wildlife Federation pour capturer des groupes d'oiseaux vivants et les déplacer vers un endroit où des possibilités de chasse peuvent être offertes.
- Il est préférable de capturer et de déplacer les oiseaux de janvier à mars (en fonction de la fonte des neiges), car ils sont généralement rassemblés en grands troupeaux et il est plus facile de les attirer dans un piège. Les lieux de relâchement sont choisis en fonction de l'habitat, de la disponibilité de la nourriture et des possibilités de chasse.
- Les vallées fluviales, les falaises de chênes et d'autres peuplements forestiers où se trouvent des parcs d'engraissement pour le bétail ou d'autres sources de nourriture constituent généralement des habitats propices à la relocalisation. La relocalisation ne se fait pas à proximité des villes.
- Les associations de chasse et de pêche peuvent demander que des oiseaux soient relâchés dans leur région, sous réserve de la consultation et de l'approbation du biologiste local chargé de la faune sauvage.
- Pour demander la relocalisation de dindons sauvages de votre région ou pour obtenir de plus amples renseignements sur la relocalisation de dindons sauvages, veuillez communiquer avec un biologiste de la faune sauvage provinciale affecté à votre région, composer le 1 800 214-6497 ou envoyer un courriel à wildlife@gov.mb.ca.

Pour en savoir plus sur la réduction des risques de conflit avec les dindons sauvages et les autres animaux sauvages, consultez le site manitoba.ca/humains-et-faune.

Pour signaler les animaux sauvages qui présentent des comportements agressifs ou qui semblent malades, blessés ou orphelins, communiquez avec un agent de conservation au bureau de district local ou appelez la ligne TIP au 1 800 782-0076.